

## MODALITÉS

- 01** Montage du dossier avec un conseiller consulaire
- 02** Accusé de réception du dossier, dossier réputé complet (les investissements peuvent être engagés)
- 03** Instruction du dossier par la CAPL
- 04** Présentation du dossier au Bureau Communautaire du Pays de Laon et délibération
- 05** Signature d'une convention et versement de l'aide

## POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

### COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE LAON

Service Développement Économique  
**Corinne Guillo**  
Tél. 03 23 22 31 20  
cguillo@ca-paysdelaon.fr

## PIÈCES À FOURNIR À L'APPUI DU DOSSIER

- 01** Extrait KBIS
- 02** Devis détaillé(s)
- 03** Attestation d'accord de financement de la banque précisant le montant du prêt, le taux, la durée et le montant des mensualités
- 04** Bilans comptables et comptes de résultats des trois dernières années
- 05** Bordereaux de situation fiscale et sociale
- 06** Photo des lieux (avant travaux)
- 07** RIB ou RIP



“ *Commerçants  
et artisans, vous avez  
un projet ?* ”

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU PAYS DE LAON  
**SOUTIEN SES COMMERÇANTS ET ARTISANS**



*Vous êtes  
commerçant*

**VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?**

Contactez la Chambre de Commerce  
et d'Industrie territoriale de l'Aisne

Tél. 03 23 27 00 24

**VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?**

Contactez la Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat de l'Aisne

Tél. 09 72 72 72 07

**BÉNÉFICIAIRES**

Sociétés immatriculées au  
Registre du Commerce et domiciliées  
sur le territoire de la Communauté  
d'Agglomération du Pays de Laon (siège social  
et établissement) depuis plus de 12 mois (sauf  
reprise fonds de commerce et fonds artisanal) à jour de  
leurs obligations fiscales et sociales, dont la surface de vente est  
inférieure à 150 m<sup>2</sup>, employant moins de 10 salariés et au CA inférieur à  
1 million d'euros.

**INVESTISSEMENTS AIDÉS**

- Agencement intérieur de l'espace commercial de vente
- Travaux d'embellissement (vitrine, enseignes, façade...)
  - Investissement informatique et bureautique
  - Acquisition de véhicule neuf
- Travaux de sécurisation (alarme, rideau métallique, serrures renforcées,  
équipements de sécurité vidéo...)
- Travaux d'accessibilité aux personnes handicapées

**MONTANT DE L'AIDE**

Subvention de 25 %, plafonnée à 7 500 €  
maximum, avec un minimum de 4 000 € et  
un maximum de 30 000 € de travaux  
par point de vente

Subvention  
**25 %**  
plafonnée  
à 7 500 € maximum

*Vous êtes  
artisan*

**BÉNÉFICIAIRES**

Sociétés immatriculées  
au Répertoire des Métiers  
et domiciliés sur le territoire de la  
Communauté d'Agglomération du Pays de  
Laon (siège social et établissement) depuis plus  
de 12 mois (sauf reprise fonds de commerce et fonds  
artisanal) à jour de leurs obligations fiscales et sociales, dont  
la surface de vente est inférieure à 150 m<sup>2</sup>, employant moins de  
10 salariés et au CA inférieur à 1 million d'euros.

**INVESTISSEMENTS AIDÉS**

- Modernisation de l'outil de production
- Investissement en biens d'équipements productifs neufs
  - Investissement informatique et bureautique
  - Acquisition de véhicule neuf
- Travaux de sécurisation (alarme, rideau métallique, serrures renforcées,  
équipements de sécurité vidéo...)
- Travaux d'accessibilité aux personnes handicapées

**MONTANT DE L'AIDE**

Subvention de 25 %, plafonnée à 7 500 €  
maximum, avec un minimum de 4 000 €  
et un maximum de 30 000 € de  
travaux par artisan

